

Projet ministériel sur l'évaluation : Retrait !

La ministre a décidé de reporter l'examen des projets de décret sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues au 5 décembre. Initialement, c'était le CTM du 16 novembre qui devait en discuter.

Depuis plusieurs semaines, les prises de position, souvent communes, se multiplient dans les écoles, les collèges, les LP, les lycées pour exiger le retrait du projet de réforme de l'évaluation.

Les personnels ne s'y trompent pas : le projet sur l'évaluation est inacceptable !

Le projet d'évaluation ministériel met en place une classe exceptionnelle c'est-à-dire la promotion à la «tête du client».

La notation chiffrée disparaît au profit d'une évaluation par compétences reposant sur des entretiens individuels. La grille de compétences, renseignée par le chef d'établissement et l'inspecteur, marginalise ce qui fonde le cœur de nos missions – c'est-à-dire enseigner dans sa classe. Elle porte essentiellement sur des compétences d'ordre «relationnel». Ce qui serait évalué, c'est la coopération avec les «partenaires» de l'école, aggravant les pressions locales de toutes sortes. Les possibilités de recours en CAP seraient considérablement affaiblies.

Sous prétexte « d'accompagnement », les personnels pourraient se voir imposer par le chef d'établissement, l'inspecteur ou par le conseil pédagogique des formations-formatage au mépris de la liberté pédagogique.

L'évaluation c'est : l'arbitraire, l'individualisation, les pressions locales, l'alourdissement sans limite de notre charge de travail.

Ce projet heurte de front le statut des enseignants.

En février 2008, FO, la FSU, la CGT et SUD se prononçaient contre un projet identique et dans une déclaration commune disaient : «*pour respecter le principe du droit à la carrière, nos fédérations demandent l'abandon de toute expérimentation des entretiens professionnels à l'éducation nationale, le retour à une notation chiffrée objective étroitement corrélée à l'ancienneté.*»

En 2012 l'action commune a permis de faire abroger le décret Chatel sur l'évaluation.

Ce qui était vrai sous le gouvernement précédent reste vrai aujourd'hui.

Les syndicats FO (SNFOLC, SNETAA-FO, SNUDI-FO), la CGT Educ'action et Sud Education se sont adressés à la ministre le 6 octobre pour lui demander de renoncer à la mise en place de ce projet et d'entamer des négociations sur d'autres bases.

La FNEC-FP FO appelle à amplifier la campagne d'information et de prises de positions pour le retrait du projet sur l'évaluation. Elle appelle à proposer l'action commune à tous les niveaux. La FNEC-FP FO prendra ses responsabilités et soutiendra toutes les initiatives utiles à la mobilisation générale des personnels pour mettre en échec le projet ministériel.

Ce projet ne doit pas voir le jour !

La ministre a décidé de reporter l'examen des projets de décret sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues au 5 décembre. Initialement, c'était le CTM du 16 novembre qui devait en discuter.